



Décision du Président n°2023 CST 142

Thème : Culture

Objet : Demande de subvention à la DRAC - Aide au projet ou au fonctionnement/ Participation à la vie culturelle et politiques territoriales – CTL 2024-2026

Pôle : Cohésion Sociale et Territoriale

Contexte :

La signature le 3 septembre 2021 de la convention de partenariat entre l'État, Ministère de la Culture, le Département des Hautes-Alpes et la Communauté de communes du Briançonnais relative à la mise en œuvre pour la période 2020-2022 d'un Contrat Territoire-Lecture (CTL) a conduit à la création du réseau médiathèque/bibliothèques du Briançonnais.

L'ensemble des objectifs du CTL 2020-2022 n'ayant pas été atteints, il est envisagé de mettre en œuvre un second CTL pour 2024-2026 pour finaliser les actions engagées : carte unique, catalogue commun, mise en place de navettes pour la circulation des documents, mise en ligne d'un portail documentaire commun (=site internet).

Cette subvention permettra la mise en cohérence, poursuite et amplification de la mise en réseau des bibliothèques du territoire et de la dynamique existante autour de la lecture publique.

Pour mémoire, la Communauté de communes du Briançonnais a déposé auprès de la DRAC une demande de subvention de 20 000 € pour 2023 au titre de l'Aide au projet ou au fonctionnement - Transmission culturelle, afin de faire le lien entre le 1^{er} et le 2nd CTL.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** La décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de coordination, développement et animation du réseau de la lecture publique ;
- VU** La délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales, notamment « les demandes de subventions et conventions y afférant concernant les opérations de fonctionnement » ;

VU La délibération n°2020-145 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 approuvant la signature d'un Contrat Territoire-Lecture 2020-2022 ;

CONSIDÉRANT La volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais de solliciter un nouveau Contrat Territoire-Lecture pour 2024-2026 en partenariat avec le Ministère de la Culture et le Conseil départemental des Hautes-Alpes ;

CONSIDÉRANT Le plan de financement suivant :

Coordination du réseau des bibliothèques du Briançonnais		Budgets prévisionnels de fonctionnement 2024, 2025 et 2026	
DÉPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
60 - Achats	1 400 €	DRAC PACA	20 000 €
61 - Contrats de prestation de services, assurances, documentation	35 500 €	Conseil départemental 05	15 000 €
62 - Impressions, déplacements, transport & télécommunication	7 350 €	Autofinancement CCB	70 336 €
63 - Impôts et taxes	1 650 €		
64 - Charges de personnel	58 415 €		
65 - Charges de gestion courante	1 021 €		
TOTAL	105 336 €	TOTAL	105 336 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter l'aide de la DRAC au titre de l'Aide au projet ou au fonctionnement - Participation à la vie culturelle et politiques territoriales – CTL 2024-2026 pour le projet de mise en réseau des bibliothèques du Briançonnais, sous la forme d'une subvention selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **15 NOV. 2023**

Le Président,



Arnold MURGIA



Par déléation,
Beatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services

Date de publication : **15 NOV. 2023**
Date de Transmission en Préfecture : **15 NOV. 2023**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.